



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 février 2025**

Le onze février deux mille vingt-cinq à vingt heures les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : M. BAROT Adrien, Mme BEAUVAIS Sylviane, Mme BROUARD Stéphanie, M. DELOUME Michel, M. FAURE Nicolas, M. FEINTRENIE Jean-Louis, M. GENET Dominique, M. GIRET Xavier, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. RICHARD Jérôme

**Pouvoirs : Mme AUMONIER Céline pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie
Mme FAUGEROUX Christine pouvoir à Mme GUITTON Marie**

Absent excusé : Mme VINCENT Elodie

Absents non excusés : M. COURTIN Alexis, M. PENNETEAU Luc



CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT : AVANCEMENT DE GRADE

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Mme la Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : *animation périscolaire en garderie élémentaire, service en restauration scolaire et entretien des bâtiments communaux.*

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} mars 2025, un emploi permanent d'agent d'animation périscolaire, d'agent de restauration scolaire et d'agent d'entretien relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} Classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 23/35^{ème}

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'Adjoint technique territorial principal 1^{ère} Classe, à temps non complet, à raison de 23 heures hebdomadaires, en raison des missions précitées et dans le cadre d'un avancement de grade,

Considérant le tableau des effectifs,

Le Conseil municipal sur le rapport de Mme la Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

AR Prefecture

086-218602902-20250211-2502005-DE
Reçu le 24/02/2025

ARTICLE 1

De créer un emploi permanent sur le grade *d'Adjoint technique territorial principal de 1ère Classe* relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'animation périscolaire en garderie élémentaire, de service en restauration scolaire et d'entretien des bâtiments communaux à temps non complet à raison de 23/35ème, à compter du *1er mars 2025*.

De modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2

D'autoriser *Mme la Maire* à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 64111 du budget 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 11 février 2025

La Maire
Michèle BOUTILLET



La Secrétaire
Corinne GUDE



Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20250211-2502005-DE
Reçu le 24/02/2025